

[Accueil \(?lang=fr\)](#) > [Politique de confidentialité \(/privacy-policy/?lang=fr\)](#) > Demandes d'accès à l'information



# DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Comment soumettre une demande d'accès à l'information.

please fix alignment

insert: « (leaving a space before Loi)

[RETOUR \(/PRIVACY-POLICY/?LANG=FR\)](#)

Le jeu de l'Ontario (OLG) est régie par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (la Loi) de la province de l'Ontario. En vertu de la Loi, vous avez le droit de soumettre une demande d'accès à l'information que détient OLG et le droit à la protection de vos renseignements personnels.

insert: « (leaving a space after privée)

Veuillez poursuivre votre lecture pour savoir comment soumettre une demande d'accès à l'information et comment OLG protège vos renseignements personnels.

## 1. Que dois-je faire pour demander de l'information?

Avant de soumettre une demande d'accès à l'information, vous devez vérifier si l'information est déjà disponible. Vous pouvez faire cette vérification en consultant notre site Web, en téléphonant au Centre de soutien OLG au 1-800-387-0098 ou en nous envoyant un courriel.

Si l'information n'est pas déjà disponible, vous pouvez soumettre une demande en vertu de la Loi. Les demandes concernant des documents d'OLG ou vos renseignements personnels doivent être faites par écrit et mentionner ce qui suit :

insert: « (leaving a space before Loi)

- La demande est faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.
- Les détails liés aux documents pour que nous puissions les trouver facilement.
- Vos nom, adresse postale et numéro de téléphone pour que nous puissions communiquer avec vous si nous avons des questions.
- Les droits de demande de 5 \$ sous forme de chèque ou de mandat payable à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

insert: « (leaving a space after privée)

Pour vous faciliter les choses, vous pouvez aussi soumettre votre demande à l'aide du formulaire de demande d'accès à l'information ([https://www.ipc.on.ca/images/Resources/up-request\\_fr.pdf](https://www.ipc.on.ca/images/Resources/up-request_fr.pdf)), accessible sur le site Web du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Postez votre demande d'information portant sur des documents d'OLG ou vos renseignements personnels à l'adresse qui suit :

Coordonnateur du programme  
Services d'accès à l'information et de protection de la vie privée  
Société des loteries et des jeux de l'Ontario  
70, promenade Foster, bureau 800  
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2

## 2. Dois-je payer des frais pour le traitement de ma demande?

En plus des droits de demande de 5 \$, la Loi nous permet d'exiger certains frais pour traiter votre demande. Voici des exemples de ces frais :

- 30 \$ de l'heure pour la recherche et la préparation des documents.
- 0,20 \$ par page photocopiée.

- 60 \$ de l'heure pour la programmation informatique servant à la production d'un document.

S'il y a des frais à payer, nous vous enverrons une estimation avant d'entreprendre la démarche. De cette façon, vous pourrez décider si vous voulez aller de l'avant avec la demande ou en réduire la portée pour diminuer les frais.

### **3. Quel type d'information puis-je demander?**

Vous avez le droit de demander d'accéder à tout document que détient OLG ou dont elle a la garde. Vous pouvez aussi demander d'accéder à vos propres renseignements personnels.

### **4. Quand et comment OLG répondra-t-elle à ma demande?**

Nous devons répondre à votre demande dans les 30 jours civils de sa réception. Cependant, la Loi nous permet de prolonger le délai de réponse dans certains cas, comme lorsque la demande comporte un grand nombre de documents ou si nous devons obtenir un consentement pour divulguer de l'information concernant une tierce partie. Nous vous aviserons par écrit s'il nous faut plus de temps pour répondre à votre demande.

La réponse d'OLG à votre demande de documents vous sera envoyée par écrit. Lorsque vous l'aurez reçue, il se peut que vous constatiez que vous n'avez pas obtenu toute l'information demandée. La Loi nous permet de retenir certains renseignements. Par exemple, si la communication de renseignements personnels est considérée comme une atteinte à la confidentialité de ces renseignements, ils seront retenus.

### **5. Que dois-je faire si je ne reçois pas l'information que j'ai demandée?**

Si l'accès à un document est refusé en tout ou en partie, vous avez le droit de demander la révision de notre décision au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP) de l'Ontario, qui assume la surveillance

indépendante des lois d'accès à l'information et de protection de la vie privée de l'Ontario. Le site Web du CIPVP contient de plus amples renseignements sur la façon d'interjeter un appel. Ce site Web met aussi à votre disposition de nombreuses ressources liées à votre droit d'accéder à l'information publique et à votre droit à la protection de la vie privée.

## **6. Quel type d'information OLG communique-t-elle normalement?**

La page Information du public (/public-disclosures/?lang=fr) de notre site Web donne accès à de l'information sur les finances et l'exploitation, comme le rapport annuel d'OLG, les frais de déplacement, les salaires, l'investissement communautaire, les communiqués et diverses feuilles de renseignements.

## **7. En quoi consistent les renseignements personnels?**

En vertu de la Loi, les renseignements personnels sont définis comme étant des renseignements consignés ayant trait à un particulier qui peut être identifié, (notamment) votre nom, l'adresse de votre domicile, votre numéro de téléphone à la maison, votre date de naissance, votre adresse de courriel et l'information relative à votre carte de crédit.

Les coordonnées professionnelles d'un employé d'OLG, comme son nom, son adresse au travail, son titre et ses fonctions, ne sont pas considérées comme des renseignements personnels.

## **8. Comment OLG utilise-t-elle mes renseignements personnels?**

OLG recueille des renseignements personnels pour de nombreuses raisons, notamment pour fournir un service ou un produit particulier. Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels dans un nombre limité de cas.

Lorsque nous recueillons vos renseignements personnels, nous devons :

- recueillir cette information directement auprès de vous;
- vous informer que nous sommes autorisés à recueillir vos renseignements personnels;

- expliquer comment vos renseignements personnels seront utilisés;
- fournir les coordonnées des personnes à contacter si vous avez des questions.

Nous pouvons utiliser vos renseignements personnels uniquement aux fins mentionnées lorsque nous les avons recueillis ou à des fins correspondantes. De même, la communication de vos renseignements personnels est également limitée.

L'accès aux documents d'une autre personne peut aussi être accordé si vous avez son autorisation écrite.

La Politique d'OLG sur la protection des renseignements personnels des clients (</olg-customer-privacy-statement-full-version/?lang=fr>) fournit de plus amples renseignements sur la façon dont OLG recueille, utilise et protège les renseignements personnels de ses clients.

## **9. Que dois-je faire pour demander l'accès à mes renseignements personnels?**

Voir la question 1, « Que dois-je faire pour demander de l'information? »

Pour obtenir de l'information sur votre compte Récompenses du Cercle des gagnants, remplissez le formulaire « Demande d'information sur le compte » sur notre site Web ([winnerscirclerewards.ca](http://winnerscirclerewards.ca)) : connectez-vous à votre compte en ligne et sélectionnez l'icône Activité portée à ma carte sous votre profil. Ou encore, présentez-vous à une salle de machines à sous OLG ou à un casino OLG exploité par OLG qui offre des récompenses du Cercle des gagnants. C'est gratuit de demander de l'information sur votre compte.

## **10. Fournissez-moi de plus amples renseignements sur la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.**

remove italics

insert: « (leaving a space before Loi)

insert: « (leaving a space after privée)

insert: « (leaving a space before Loi)

Vous pouvez consulter la plus récente version de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée sur (<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90f31>) le site Web de ServiceOntario, à la page Lois-en- ligne.

insert: « (leaving a space after privée)

## 11. Comment puis-je en savoir plus sur les documents conservés par OLG?

Les répertoires de renseignements personnels sont requis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Ces répertoires contiennent une liste des types généraux de documents et fichiers de renseignements personnels conservés par OLG <sup>i-joint</sup> pour connaître les types de documents et fichiers personnels conservés par OLG.

put in uppercase like English

Répertoire des documents d'OLG (<https://olg-wp.ca/aboutolg/wp-content/uploads/sites/28/2017/03/Répertoire-des-documents-d'OLG.pdf>)

### Trouver un détaillant

(<http://lottery.olg.ca/fr-ca/find-a-retail-location>)

### Réclamer un lot

(<http://lottery.olg.ca/fr-ca/learn/how-to-claim/prizes-under-1000-at-retail-location>)

### Retour au site existant

(<http://www.olg.ca/about/index.jsp?lang=fr>)

Collectivité

Jouez sensé

Joueurs

(/playsmart/?lang=fr)

Faits, outils et conseils sur le jeu en Ontario.

Jeu responsable

JouezSense.ca

Qui nous sommes

(http://www.playsmart.ca/?

lang=fr)

Nouvelles et infos

Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique

Carrières (/olg-careers/?

**1-888-230-3505**

lang=fr)

#### Restez connecté :

#### CARRIÈRES À OLG

(https://www.facebook.com/OLGToday/)

**CARRIÈRES (/OLG-CAREERS/?l**

(https://twitter.com/ontariolottery)

(https://www.youtube.com/channel/UCt6fnesGUQ1u1EqYPD8rN2A)

(https://www.instagram.com/ontariolottery/)

(http://home.olg.ca/fr-ca/home-page)

OLG.ca (http://home.olg.ca/fr-ca/home-page) Loteries (http://lottery.olg.ca/fr-ca/) PRO•LINE (http://www.proline.ca/?lang=fr)

Jouer en ligne (/playolg-landing/?lang=fr) Machines à sous et casinos (http://www.olgslotsandcasinos.ca/fr/)

Courses de chevaux (/horse-racing-landing/?lang=fr) Jeu de bienfaisance (http://cgaming.olg.ca/?lang=fr) Jouez sensé (/playsmart/?lang=fr)

À propos d'OLG (/?lang=fr)

English (https://about.olg.ca/privacy-policy/freedom-of-information-inquiries/) |

**Français (https://about.olg.ca/privacy-policy/freedom-of-information-inquiries/?lang=fr)**

[Politique de confidentialité \(/privacy-policy/?lang=fr\)](#) |

[Demandes d'accès à l'information \(/privacy-policy/freedom-of-information-inquiries/?lang=fr\)](#) |

Déclaration du gouvernement de l'Ontario concernant la protection de la vie privée

(<https://www.ontario.ca/fr/page/declaration-concernant-la-protection-de-la-vie-privee>)

| [Protection des consommateurs \(/player-protection/?lang=fr\)](#) |

[Accessibilité \(http://lottery.olg.ca/fr-ca/accessibility\)](#) | [Sécurité \(http://lottery.olg.ca/fr-ca/security\)](#) |

[Avis juridique \(http://lottery.olg.ca/fr-ca/legal\)](#) | [Carrières \(/olg-careers/?lang=fr\)](#) |

[Carte du site \(/sitemap/?lang=fr\)](#)

‡Certains sites Web auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Il se peut que ces sites externes n'existent pas en français.

Ce site Web est destiné aux adultes de la province de l'Ontario, Canada. Les produits de loterie et de jeu de bienfaisance sont réservés aux personnes âgées de 18 ans ou plus, alors que l'accès aux casinos et aux salles de machines à sous est réservé aux personnes âgées de 19 ans ou plus.

© 2017 Société des loteries et des jeux de l'Ontario